

1 mois 1 droit - Mars 1 - Egalité fille/garçon

mercredi 15 mars 2017

La CIDE met l'égalité fille/garçon au cœur de ses préoccupations dès son article 2 en interdisant toute discrimination liée au sexe. Cependant, les entraves liées à l'égalité des droits sont encore trop nombreuses. Pourtant, elles ont des conséquences non seulement pour les filles mais aussi pour les garçons, contribuant à réduire le champ des possibles aux uns et aux autres, en termes d'estime de soi, de violence, de développement par le jeu, de réussite scolaire, d'orientation professionnelle, de pratiques de loisirs, de préparation à exercer ses responsabilités parentales futures...

C'est pourquoi AEDE s'implique afin de lutter contre les comportements sexistes, les stéréotypes de genre et promouvoir une égalité réelle entre les filles et les garçons. Aussi, AEDE préconise dans son Livre blanc « *Pour une République garante des droits de l'enfant* » plusieurs mesures dont la promotion d'une éducation non sexiste, par le biais notamment de la formation des professionnel-le-s de l'enfance ou encore le développement auprès des enfants et des jeunes d'une réflexion sur les représentations genrées véhiculées par la société (jeux, rôles sociaux, métiers...).

